

19 janvier 2015- n° 05
150005

SECTEUR GARE – CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET RESEAU FERRE DE FRANCE (R.F.F.) POUR LA LIBERATION DES EMPRISES FERROVIAIRES

Depuis maintenant plus de 10 ans, la ville est en négociation avec R.F.F. et la SNCF pour acquérir les différentes friches ferroviaires du secteur gare.

Courant 2008, une étude intermodale menée par un cabinet extérieur et cofinancée par la Ville, la Région Lorraine, le Conseil Général et la SNCF, a permis de déterminer les besoins de programmation pour la création d'un pôle multimodal.

Parallèlement, la ville a sollicité l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) pour effectuer le portage foncier des emprises cessibles et proposer des pistes d'aménagements du secteur. Une étude urbaine a été menée par le cabinet G. Studio architectes. Les grandes lignes d'aménagements du secteur gare sont :

- la réalisation des aménagements nécessaires à la création du pôle multimodal sur la base du programme arrêté lors de l'étude intermodale ;
- l'ouverture du parvis vers l'ouest avec démolition partielle du poste d'aiguillage ;
- la création de stationnements à proximité directe du parvis de la gare et de stationnements longue durée côté Petit St-Dié ;
- la démolition d'une partie des friches industrielles cessibles ;
- la requalification des bâtiments présentant des qualités architecturales intéressantes.

L'acquisition des emprises ferroviaires nécessaires à la création du pôle multimodal et à la restructuration du secteur de la gare, nécessite la réalisation d'une étude de libération des emprises cessibles par R.F.F.. Cette étude doit être financée par la ville. La convention de financement de l'étude de libération des emprises du secteur gare détermine les travaux de libération à effectuer, le descriptif et la durée de l'étude à réaliser et son coût pour la ville.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et Réseau Ferré de France concernant le financement des études pour la libération des emprises du secteur gare ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 19 janvier 2015

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 34

Procuration 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER (*procuration à B.Toussaint du point n°01 au n°04*), Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Dominique CHOBAUT

à Françoise LEGRAND

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
